

Activités de suivi auprès des producteurs noyaux

Les producteurs noyaux qui ont reçu les formations mentionnées à la page précédente sont ensuite retournés dans leurs communautés respectives, où, à titre de facilitateurs, ils ont réalisé des formations au profit des producteurs ordinaires. En guise de suivi sur l'exécution correcte de ces formations, le Projet a procédé à des vérifications, notamment sous la forme d'enquête et de sortie de terrain. Le tableau ci-dessous montre les taux de réalisation des formations au profit des producteurs ordinaires par les producteurs noyaux, en date de la fin novembre 2018.

	Nombre de groupements	SP1	SP2	SP3	SP4	SP5	SP6
HBs	17	17	17	15	15	13	14
BM	18	18	18	18	16	14	15
Total	35	35	35	33	31	27	29
Taux de réalisation		100.0%	100.0%	94.3%	88.6%	77.1%	82.9%

SP : Session Pratique

Nous avons ensuite étudié le contenu des formations réalisées. Mais comme il n'était pas possible d'assister en personne aux formations de tous les groupes, nous avons choisi d'étudier les conditions d'installation des champs CEP utilisés pour les formations. La formation CEP consiste à aménager un champ de six parcelles (à raison de 10m x 10m par parcelle) pour que les producteurs puissent y observer et discuter entre eux des différences engendrées, sur la culture du sésame, par la présence ou l'absence de quatre conditions : utilisation de semences certifiées, billonnage, apport d'engrais (NPK) et épandage de fumier. Autrement dit, l'installation adéquate d'un champ CEP peut être qualifiée de condition essentielle à la formation.

Dans le cadre du Projet, nous avons visité en personne trente groupes de producteurs noyaux, d'août à octobre. Sur ces trente groupes, trois avaient laissé le champ CEP à l'abandon (à cause, notamment, de la mauvaise croissance du sésame). Nous avons donc vérifié les conditions d'installation des champs des vingt-sept groupes restants. Il est ressorti de ces visites que les champs étaient divisés en six parcelles (10 m x 10m) dans les vingt-sept villages, et que les conditions ci-dessus avaient été respectées dans vingt-deux de ces vingt-sept villages (soit 81,5 % de l'ensemble).



Photos 7 : Le suivi. De gauche à droite : ① et ② suivi du champ de formation des producteurs noyaux (région de la BM), ③ suivi du champ de production de semences des producteurs noyaux (région des HBs), et ④ enquête auprès des producteurs noyaux de l'année dernière.

Projet de Renforcement de la Production du Sésame au Burkina Faso (PRPS-BF)

Bureau du Projet
03 BP 7123 Ouagadougou 03,
Burkina Faso
Tel: +226-67-37-59-80
Email: projetsesame@yahoo.fr
<http://www.jica.go.jp/project/burkinafaso/005/index.html>

Éditorial

Dans ce numéro, nous avons présenté les activités et résultats de la deuxième moitié de 2018. Bien que le Projet bénéficie de la contribution budgétaire combinée de la JICA et du gouvernement du Burkina Faso, jusqu'en 2017 les dépenses budgétaires de la partie burkinabè ont accusé du retard. Par contre, cette année les budgets ont été distribués au milieu de l'année, ce qui a permis le déroulement harmonieux des activités.

Il reste maintenant moins d'une année au Projet. Nous poursuivons les activités du Projet de sorte que, l'an prochain, la partie burkinabè puisse les continuer d'elle-même après le départ des Japonais.

Projet de Renforcement de la Production du Sésame au Burkina Faso PRPS-BF

Bulletin d'information



Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydrauliques (MAAH)

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale



Table des matières

Atelier national de l'INTERSEB et Séminaire sur marketing 1

Essais de résidus de profénofos 2

Réalisation d'essais comparatifs sur les méthodes de séchage 2

Formation pour producteurs noyaux 3

Visite d'un champ de formation du Projet par le ministre de l'Agriculture 3

Activités de suivi auprès des producteurs noyaux 4

Atelier national de l'INTERSEB et Séminaire sur marketing

Atelier national de l'INTERSEB (l'interprofession sésame du Burkina Faso, composée des producteurs, exportateurs et transformateurs du sésame) s'est tenu à Ouagadougou le 15 novembre dernier. Cet atelier, qui a lieu une fois par année et qui constitue une plateforme de rencontre pour les parties prenantes de la filière du sésame, est organisé en commun avec des partenaires tels que le GIZ. Cette année, les participants étaient au nombre de 115.



Photos 1 : Atelier national de l'INTERSEB

Si l'Atelier de l'an 2017 portait principalement sur les comptes-rendus des projets de sésame réalisés par les partenaires techniques et financiers, en 2018 il portait principalement sur la présentation des activités d'INTERSEB et sur les présentations du MICA. Les activités de cette année ont donné lieu principalement aux résultats suivants : introduction d'une taxe à l'exportation du sésame (entrée en vigueur en décembre 2018, elle se traduit, à raison d'un taux d'imposition de 10 FCFA/kg, par des recettes fiscales d'environ 1,6 milliard FCFA pour les quelque 160 000 tonnes de sésame exportées en 2016), et établissement des prix planchers au niveau des producteurs de sésame (qui étaient, en 2018-2019, de 600 FCFA/kg pour le sésame blanc et de 575 FCFA/kg pour le sésame mélangé de graines noires et blanches).

Un séminaire sur marketing a ensuite été organisé, notamment pour les exportateurs, les intermédiaires et les employés des postes de contrôle des produits agricoles à l'exportation. Il a eu lieu dans deux villes, Bobo-Dioulasso et Dédougou, capitales respectives des deux régions cibles du Projet ; 27 personnes ont participé au séminaire de Bobo-Dioulasso le 4 décembre, et 26 personnes à celui de Dédougou le 7 décembre. La société SUCOTROP, coupable d'infraction pour l'aflatoxine l'an passé au Japon, a également participé. Comme principaux thèmes, le séminaire de cette année a abordé les règlements détaillés du Cahier des charges sur l'exportation du sésame et la gestion des entrepôts de sésame. De plus, en continuité avec l'année précédente, des explications ont été données sur le contrôle de la qualité, notamment en ce qui a trait aux résidus de pesticides et à l'aflatoxine. Mais comme il semble difficile pour les intermédiaires régionaux, sans parler des exportateurs, d'appréhender la qualité par les sens – absence de couleur, de saveur et d'odeur –, pour eux la qualité est simplement une question de couleur et de présence ou non d'impuretés, le Projet continuera de fournir des explications pour appuyer leur compréhension.



Photos 2 : De gauche à droite, ① l'employé de la DGPV du MAAH agissant à titre de formateur, ② et ③ les participants du Séminaire marketing.

Essais de résidus de profénofos



Nous avons mis en place un champ d'essais, puis effectué des essais de valeurs de résidus au moyen d'un pesticide dont le composant principal était le profénofos. Il y avait quatre surfaces d'essais (de 2m x 5m) composées chacune de deux parcelles, pour un total de huit, dont deux sans traitement au profénofos, deux traitées une fois, deux traitées deux fois et deux traitées trois fois. Après les semis du 16 juillet, le pesticide a été appliqué le 11 août (26 jours après semis [JAS]), le 28 août (43JAS) et le 12 septembre (63JAS). Le pesticide a été appliqué selon les normes d'utilisation sur les légumes au Japon, en solution à 1:1000 (400 ppm), à raison de 200 litres par 10 a. Pendant la période de culture, il n'y a pratiquement pas eu d'apparition d'insectes nuisibles. La récolte ayant eu lieu le 15 octobre, un mois la séparait du troisième épandage de pesticide. Cela correspondait d'ailleurs à l'une des recommandations du Projet.

Photos 3 : De haut en bas, ① un champ d'essais après la germination, ② le premier épandage de pesticide.

Après la récolte, le sésame a été apporté au Japon pour analyse. La valeur de référence pour les résidus de profénofos est établie à 0,01 ppm par le Ministère de la Santé et du Travail du Japon, et les analyses ont été faites avec une précision de 0,001 ppm. Les résultats des analyses ont fait ressortir l'absence de résidus de pesticides (moins de 0,001 ppm) dans le sésame de toutes les parcelles. Il ressort de ces résultats que trois applications effectuées jusqu'à un mois avant les récoltes sont admissibles si les normes d'utilisation sont respectées, et que cela limite clairement l'apparition des insectes nuisibles. Nous continuerons d'informer les producteurs qu'il faut respecter la méthode et les volumes d'utilisation des pesticides, et qu'il faut cesser l'épandage de pesticides un mois avant la récolte.

Réalisation d'essais comparatifs sur les méthodes de séchage

Lors du séchage du sésame en vue de la récolte, le sésame du milieu des bottes n'était pas assez sec et on a constaté l'apparition de moisissures et d'insectes nuisibles (pentatomoidea, etc.). Il a donc été décidé d'ajouter, à partir de l'année 2018, des essais comparatifs du processus de séchage au programme de formation pratique pour les producteurs noyaux. La comparaison portait sur trois points – la couleur des bâches, la grosseur des bottes et le retournement ou non des bottes pendant le séchage –, et l'on a examiné, dans chacun des cas, la progression du séchage, l'ouverture des capsules, l'apparition de moisissures et l'apparition d'insectes nuisibles. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les résultats ont montré que le retournement des bottes sur des bâches blanches permet un bon

Type de bâche	Bâche bleue				Bâche blanche			
	Grande		Petite		Grande		Petite	
Grosseur des bottes								
Retournement des bottes intérieures et extérieures	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Séchage	○	△	○	△	○	△	○	△
Ouverture des capsules	○	△	○	△	○	△	○	△
Moisissures	○	○	○	○	○	○	○	○
Parasites	△	×	△	△	○	○	○	○

séchage, favorise l'ouverture des capsules et empêche l'apparition des moisissures et des insectes nuisibles. L'efficacité supérieure des bâches blanches sur les bleues semble due au fait que le blanc reflète davantage la lumière du soleil. Quant à la grosseur des bottes, elle ne semble pas poser problème à condition qu'elles puissent être retournées pendant le séchage.



Photos 4 : Séchage du sésame dans la formation pratique. De gauche à droite : ① petites bottes sur bâche bleue ; ② petites bottes sur bâche blanche ; ③ grosses bottes sur bâche blanche.

Formation pour producteurs noyaux

En 2018, la formation pour producteurs noyaux était à sa troisième année. Dans les régions d'activités du Projet que sont la Boucle du Mouhoun (BM) et les Hauts-Bassins (HBs), 58 producteurs noyaux ont participé en 2016, 65 en 2017 et 70 en 2018. Nous avons réalisé la Formation théorique en production de semences en janvier, la Formation théorique de facilitateurs de CEP et CGEA en avril et mai, puis les sessions pratiques dans les champs de sésame pendant la période de culture, de juin à octobre. Les sessions pratiques ont été réalisées à six reprises, à intervalles d'environ trois semaines ; la formation s'est déroulée dans un CEP portant sur les techniques de culture du sésame : la préparation du champ, les semis, le désherbage, l'apport d'engrais, l'épandage de pesticide, le buttage, la méthode d'observation du champ (observation des insectes nuisibles et de la croissance des plants), la récolte, le séchage, etc.

Les participants ont également été formés sur le contrôle des pesticides et la vente du sésame, afin de renforcer les groupes de producteurs et la gestion de l'exploitation par les producteurs eux-mêmes. De plus, pour les producteurs de semences, nous avons expliqué comment aménager un champ différent de celui du sésame destiné à la consommation, comment distinguer les différentes variétés et les plants infectés, et les points inspectés par l'inspecteur des semences.

Après ces sessions pratiques, la formation de cette année s'est terminée, en novembre, sur une session synthèse.



Photos 5 : Sessions pratiques. Celles de la région BM sont encadrées en bleu, et celles de la région HBs en jaune.

Visite d'un champ de formation du Projet par le ministre de l'Agriculture

Le 11 août 2018, dans le cadre de sa visite dans la région, le ministre de l'Agriculture a visité un champ de formation pratique CEP pour producteurs noyaux réalisé à Farakoba, dans la région des HBs. Cette visite d'un de nos sites d'activités par un ministre était une première pour le Projet. En plus du champ de sésame, le ministre a visité les champs de maïs et de niébé des producteurs voisins pendant sa visite d'une trentaine de minutes.

Au sujet du champ de formation pour le sésame, Mme. Otani, Chef adjointe, a d'abord expliqué les grandes lignes du Projet, puis un des producteurs noyaux a donné des explications plus détaillées sur le contenu de la formation et présenté le champ au ministre.



Photos 6 : De gauche à droite, ① le ministre de l'Agriculture et sa suite visitent le champ de formation ; ② le ministre de l'Agriculture ; ③ un producteur noyau donne des explications.